

**Arrêté du 31 mars 2020 portant interdiction d'accès
de manière restreinte aux équipements sportifs
de plein air de la commune de La Hague**

AR LH 2020 03283

Le maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU les arrêtés ministériels portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

VU l'arrêté du maire de La Hague n° AR_LH_2020_03279 du 20 mars 2020 relatif à la fermeture des établissements recevant du public de la commune de la Hague ;

Considérant que par mesure de sécurité publique afin de limiter la propagation du coronavirus-COVID-19, il convient d'interdire de manière restreinte l'accès aux équipements sportifs de plein air jusqu'à nouvel ordre.

ARRETE

Article 1 : L'accès aux équipements sportifs de plein air, dont la liste se trouve en article 4, est strictement interdit. **Tout regroupement même en faible nombre est interdit.**

Article 2 : De manière dérogatoire vous êtes autorisé à sortir seul ou avec vos enfants, muni de l'attestation sur l'honneur, tout en respectant les gestes barrières.

Article 3 : La gendarmerie est chargée de veiller au respect de ces consignes. L'amende encourue est de 135 euros.

Article 4 : Les établissements sportifs de plein air énumérés ci-dessous seront interdit au public à compter de la notification du présent arrêté :

- Plateaux sportifs
- Aires de jeux
- Terrains de tennis
- Terrains de football

Article 5 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Caen.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- madame la sous-préfète de l'arrondissement de Cherbourg-en-Cotentin

Fait à La Hague, le

31 MARS 2020

Le Maire

Yveline DRUEZ



Tél. 02 33 01 53 33 - Fax 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tahagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex